



Vente d'un immeuble occupé au r.d.c par un commerc

Par **loicanne_old**, le **17/12/2007** à **13:24**

je vend mon immeuble qui est sur deux niveaux. je loue le R.D.C en local commercial restaurant, et je vis au dessus.

le propriétaire du fond de commerce a-il un drois particulier (tout en sachant que les termes principaux du bail ne changerons pas, seul le nom du propriétaire sera modifié) ?

je compte évidemment l'en informer, est il prioritaire pour l'achat de l'immeuble ? je veux vendre un lot et ne pas diviser ce bien